

Période de décompte:

A remettre et à payer jusqu'au:

Valeur (intérêts moratoires à partir du):

N° TVA:

AFC-ID:

I. CHIFFRE D'AFFAIRES (les articles cités se réfèrent à la loi sur la TVA du 12.06.2009)		Chiffre	Chiffre d'affaires CHF	Chiffre d'affaires CHF
Total des contre-prestations convenues ou reçues, y c. de prestations imposées par option, de transferts par procédure de déclaration, de prestations à l'étranger (ch. d'affaires mondial)		200		<input type="text"/>
Contre-prestations déclarées sous ch. 200 qui proviennent de prestations exclues du champ de l'impôt (art. 21) pour lesquelles il a été opté en vertu de l'art. 22		205	<input type="text"/>	
Déductions:		220	<input type="text"/>	
Prestations exonérées (p. ex. exportations, art. 23), prestations exonérées fournies à des institutions et à des personnes bénéficiaires (art. 107, al. 1, let. a)		221 +	<input type="text"/>	
Prestations fournies à l'étranger (lieu de la prestation à l'étranger)		225 +	<input type="text"/>	
Transferts avec la procédure de déclaration (art. 38, veuillez, s.v.p., joindre le formulaire n° 764)		230 +	<input type="text"/>	
Prestations exclues du champ de l'impôt (art. 21) fournies sur le territoire suisse pour lesquelles il n'a pas été opté selon l'art. 22		235 +	<input type="text"/>	
Diminutions de la contre-prestation telles que rabais, escomptes, etc.		280 +	<input type="text"/>	
Divers (p.ex. valeur du terrain, prix d'achat en cas d'imposition de la marge)				
Total du chiffre d'affaires imposable (ch. 200 moins ch. 289)		299	=	<input type="text"/>

II. CALCUL DE L'IMPÔT											
Taux	Prestations CHF dès le 01.01.2018		Impôt CHF / ct. dès le 01.01.2018		Prestations CHF jusqu'au 31.12.2017		Impôt CHF / ct. jusqu'au 31.12.2017				
Normal	302	<input type="text"/>	+	<input type="text"/>	7,7%	301	<input type="text"/>	+	<input type="text"/>	8,0%	
Réduit	312	<input type="text"/>	+	<input type="text"/>	2,5%	311	<input type="text"/>	+	<input type="text"/>	2,5%	
Spécial pour l'hébergement	342	<input type="text"/>	+	<input type="text"/>	3,7%	341	<input type="text"/>	+	<input type="text"/>	3,8%	
Impôt sur les acquisitions	382	<input type="text"/>	+	<input type="text"/>		381	<input type="text"/>	+	<input type="text"/>		
Total de l'impôt dû (ch. 301 à 382)								=	<input type="text"/>	399	
Impôt préalable grevant les coûts en matériel et en prestations de services						400	<input type="text"/>	Impôt CHF / ct.			
Impôt préalable grevant les investissements et autres charges d'exploitation						405	+	<input type="text"/>			
Dégrèvement ultérieur de l'impôt préalable (art. 32, veuillez, s.v.p., joindre un relevé détaillé)						410	+	<input type="text"/>			
Corrections de l'impôt préalable: double affectation (art. 30), prestations à soi-même (art. 31)						415	-	<input type="text"/>	Total ch. 400 à 420		
Réductions de la déduction de l'impôt préalable: prestations n'étant pas considérées comme des contre-prestations, telles subventions, taxes touristiques (art. 33, al. 2)						420	-	<input type="text"/>	=	<input type="text"/>	479
Montant à payer						500			=	<input type="text"/>	
Solde en faveur de l'assujetti						510	=	<input type="text"/>			

III. AUTRES MOUVEMENTS DE FONDS (art. 18, al. 2)		Chiffre	Chiffre d'affaires CHF
Subventions, taxes touristiques perçues par les offices du tourisme, contributions aux établissements d'élimination des déchets et d'approvisionnement en eau (let. a à c)		900	<input type="text"/>
Les dons, les dividendes, les dédommagements, etc. (let. d à l)		910	<input type="text"/>

Le/la soussigné/e confirme l'exactitude de ses déclarations:

Date:

Signature valable

Personne de contact: nom, no tél.